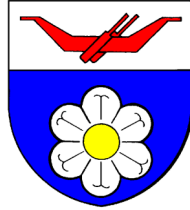


Au fil de l'Au

La lettre mensuelle d'information



de la Commune de Rosenau

Flash info :
30ème édition des Foulées de Rosenau
Samedi 20 avril 2019



AVRIL 2019
N°133

L'Edito du Maire

Sommaire :

L'édito du Maire	1 à 3
Numéros d'urgence	3
Horaires des offices et rencontres des Paroisses	4
Hier et Aujourd'hui « Geschter un Het »	5
Informations officielles	5 et 8 à 11
En direct avec votre équipe municipale	6 et 7
30 jours à Rosenau	12

Cahier détachable spécial « compteurs » :

Pages I à IV

Contact :

Mairie
5 rue de Kembs

Tél. 03.89.68.31.10

Fax 03.89.70.71.51

E-mail : mairie@rosenau.fr

Site internet : www.rosenau.fr

Directeur de la publication :
M. le Maire

Mise en page - Impression :
Mairie de Rosenau

Distribution gratuite



Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Les dernières semaines furent très studieuses, avec notamment l'adoption des deux budgets, Eau et Général pour la Commune, par le Conseil Municipal. Les éléments clés à retenir de ces budgets sont :

- Prix inchangés pour le m³ d'eau en 2019
- Prix inchangés pour la location des compteurs d'eau
- Taux communaux inchangés pour les impôts locaux, conformément à notre promesse faite à mi-mandat
- Terrains communaux : le produit de leurs ventes permettra de réaliser les travaux de l'année avec...
- ... un recours à l'emprunt limité à un maximum de 500.000€ cette année (avec un taux extrêmement bas : 0,77 % sur 10 ans)
- et à noter une capacité d'autofinancement d'un peu plus de 512.000€ cette année.

Le budget englobe tous les travaux et projets annoncés pour cet exercice. L'occasion de faire un tour d'horizon des dossiers et projets en cours ou à venir :

- Mairie/médiathèque : il s'agit en fait de 5 projets en 1, rappelons-le : rénovation de la mairie actuelle (1), extension du bâtiment et mise en accessibilité de tous les étages (2), réfection de la place de la mairie (3), création d'une médiathèque (4) et sécurisation de la RD21 au droit du nouvel ensemble mairie/médiathèque (5), soit le tout pour un coût de 2,8 millions d'euros TTC, frais d'honoraires et mobilier inclus (et non, plus de 3M€ comme annoncé ici ou là).

- Les horaires d'ouverture de la mairie seront adaptés à l'évolution du chantier et à l'accessibilité des bâtiments d'avril à septembre. Vous trouverez ces informations dans les « Fil de l'Au » mensuels mais aussi sur notre site Internet.

- A compter du 1^{er} avril un échafaudage sera installé au droit de la mairie actuelle pour la suite des travaux. De ce fait la mairie ne sera plus « disponible » pour un certain nombre d'usages.

- Ainsi les mariages, à compter du 1^{er} avril et jusqu'à la fin des travaux, seront célébrés dans la Maison des Associations (rue du Ruisseau). Madame le Procureur auprès du TGI de Mulhouse, compétente en la matière, nous a donné son autorisation pour ce « transfert ».

- Le Bureau de vote n°1 (habituellement situé en salle du Conseil municipal) est délocalisé à l'école primaire (rez-de-chaussée) à l'occasion des prochaines échéances électorales à savoir les élections européennes du 26 mai et ce avec l'accord de la préfecture du Haut-Rhin.

- Il en va de même pour les séances du Conseil Municipal qui auront lieu, avec l'accord de la préfecture, dans la salle « Istein » du Complexe Culturel et Sportif « l'Escale » d'avril à septembre (normalement).

- Aménagement carrefour rue du Rhin, rue de Village-Neuf (RD21) et rue du Soleil (partie nouvelle) : les travaux démarrent le 1^{er} avril. Phase 1 jusqu'au 12 mai avec circulation sur demi chaussée avec feu en alternat. Phase 2 : durée de 4 semaines, à compter du 13 mai, la route départementale sera fermée et une déviation mise en place (Schéma de la phase 1 dans ce bulletin et dans une prochaine note d'information pour la phase 2).

- Journée citoyenne, 5^e édition le samedi 18 mai : le bulletin d'inscription sera distribué dans les prochains jours.

- Nous rappelons la priorité donnée pour les saisonniers 2020 aux jeunes qui auront participé à la journée citoyenne 2019.

- Bassin de récupération des eaux usés et bassin d'orage (à l'arrière de la rue de Kembs et de la route du Sipes) : plusieurs soucis sur le bassin existant, notamment des odeurs désagréables certains moments de l'année. Les difficultés rencontrées par les riverains ont été remontées auprès des services compétents au sein de Saint-Louis Agglomération (SLA). Une réunion pour les riverains a eu lieu fin mars et les travaux devraient démarrer à l'automne pour agrandir ce bassin et résoudre le problème d'odeurs pour un investissement de 1,4M d'euros porté par SLA.

- Notre Service Urbanisme se renforce en passant de 2 à 3 agents à compter du 1^{er} avril et ce à effectifs constants mais avec une réorganisation des missions des agents à l'occasion de l'arrivée de Mme BOURQUARD qui remplace poste pour poste Mme BAUR partie à COLMAR fin 2018.

- Toujours côté personnel communal, saluons le départ en retraite le 31 mars de Mme Nicole MISLIN après plus de 30 années passées au sein du Service Entretien de la commune. Fidèle à sa réputation d'agent consciencieux et à sa nature très discrète, Mme MISLIN n'a pas souhaité de « cérémonie de départ » mais à opter pour partager un moment de convivialité avec ses collègues de travail autour de quelques croissants et petits pains. Qu'il nous soit donné de la remercier chaleureusement, malgré cette volonté de discrétion tout à son honneur, pour toutes ses années de travail réalisé avec sérieux et qualité.

- Personnel communal toujours, celui de la Police Municipale fête (déjà) sa 1^{ère} année d'existence à Rosenau. Retour sur ces 12 mois au travers d'un petit bilan chiffré (en page 9).

- Du côté du Pôle Enfance Jeunesse, l'actualité de ce début de printemps sera l'envoi des dossiers du Périscolaire pour les familles déjà inscrites en vue de préparer la rentrée 2019-2020 et de voir de combien de places (éventuelles) nous disposerions pour de nouvelles familles (qui seront donc contactées dans un second temps).

- Le Service Eau continue sa campagne de remplacement des Compteurs d'eau avec tête émettrice permettant de faire de la télérelève. Le déploiement du compteur de gaz avec tête émettrice se fera également à Rosenau dans quelques mois (selon la même technologie que nos compteurs d'eau). Enfin ENEDIS a « bousculé » son calendrier et arrive à Rosenau avec le compteur Linky sans que personne n'en ait été informé en amont. Compte tenu de la juxtaposition des calendriers et des questions légitimes que se posent bon nombre de concitoyens, nous avons décidés de réaliser un cahier spécial de 4 pages détachable (numérotées I, II, III et IV) et situé au centre de ce bulletin. A travers ce document nous reviendrons sur notre campagne de remplacement des compteurs d'eau initiée en 2017 ; nous vous donnerons les premières informations en notre possession concernant le compteur Gazpar déployé par GrDF d'ici quelques semaines à Rosenau et enfin vous présenterons le cadre juridique de la pose des compteurs Linky ainsi que les démarches à effectuer si vous souhaitez obtenir le compteur ainsi que celles à effectuer si vous souhaitez garder votre compteur actuel. Nous espérons que ces 4 pages vous apporteront les réponses à vos questions légitimes sur ces 3 compteurs (qui installe ? à qui appartiennent les compteurs ? pourquoi en changer ? quelle technologie utilisée ? etc.).

Le mois de mars aura également été riche en évènements de toute sorte, comme vous pourrez le découvrir (pour certains évènements) en détail dans les pages « En direct avec votre municipalité » du présent bulletin. Nous nous abstenons généralement de vous infliger « une liste à la Prévert » pour évoquer le calendrier communal, mais une fois n'est pas coutume, au vu de la grande diversité des manifestations nous vous en dressons la liste complète pour ce mois de mars :

- Signature le 1^{er} mars d'une convention de coopération entre les 3 polices municipales de Huningue, Rosenau et Kembs, et ce en mairie de Rosenau ;

- Ouverture le 2 mars d'une école de danse trinationale au Complexe Culturel et Sportif « l'Escale » ;

- Dimanche 3 mars Carnaval à Istein avec une délégation rosenauvienne forte d'une cinquantaine de personnes (venues en bus ou avec leurs propres véhicules) ;

- Mercredi 6 mars, tenue exceptionnelle de la séance de travail de la Commission Environnement de Saint-Louis Agglomération en salle du conseil municipal à Rosenau ;

- Réunion Plénière de l'OMSCAL « La Roselière » le 13 mars pour évoquer le calendrier des manifestations des associations et déjà la Fête Tricolore du 13 juillet prochain ;
- Réunion des riverains de la rue du Ruisseau concernant les futurs travaux de réaménagement et de sécurisation de la rue, le mardi 19 mars à la Maison des Associations ;
- Soirée de restitution de la thermographie de Saint-Louis Agglomération à Rosenau, plus de 200 bâtiments concernés (dont notre Microcrèche ; cf. photo en page 7) le jeudi 21 mars à l'Escale ;
- Journée consacrée aux gestes qui sauvent (massage cardiaque, défibrillateur...) à l'attention des élèves du Ce2 au CM2 et pour les associations du village (vendredi 22 mars à l'Escale) ;
- Conseil Municipal le 25 mars pour ajuster les dotations de l'Etat au budget 2019 ;
- Mardi 26 mars : réunion des riverains concernés par les travaux du bassin d'orage ;
- Jeudi 28 mars réunion de la compagnie de Gendarmerie Nationale de Saint-Louis/Hagenthal à Rosenau pour la présentation de leur bilan annuel aux 19 communes de la circonscription ;
- Samedi 30 mars : réunion de travail de l'Association des Maires du Haut-Rhin à Rosenau.

Le mois d'avril ne sera pas en reste, même s'il contient deux semaines de congés scolaires. Et bien sûr l'évènement « phare » du mois est la 30^{ème} édition des « Foulées de Rosenau ». Le programme complet de 4 pages est glissé en « insert » dans le bulletin du Fil de l'Au.

Merci d'ores et déjà aux 120 bénévoles encore à pied d'œuvre cette année pour cette édition anniversaire ainsi qu'à tous nos partenaires financiers, sponsors, institutionnels ... Vous les retrouverez tous dans la plaquette déjà distribuée dans les boîtes aux lettres du village voici quelques jours ainsi qu'au travers de ce 4 pages spécial 30^{ème} anniversaire.

N'hésitez pas à venir nombreux pour fêter comme il se doit cette rencontre du sport et de la solidarité.

Enfin, le moment va arriver, du 25 avril au 3 mai 2019 les services de la mairie vont déménager du bâtiment actuel vers le rez-de-chaussée du nouveau bâtiment (qui accueillera la future médiathèque) et une partie du 1^{er} étage qui sera déjà accessible. 1^{er} mai oblige, il n'y aura que 6 jours ouverts durant cette période, nous obligeant à consacrer toute notre énergie en priorité sur le déménagement ... ce qui nous amènera à fermer la mairie temporairement durant ces 6 jours, tout en veillant à garder soit une permanence physique de quelques heures, soit une permanence téléphonique durant cette même période et ce quasi-quotidiennement. Le détail n'étant pas encore connu, nous vous en informerons par tout biais ou support à notre disposition (et permettant d'être réactif) : **site Internet**, **alerte SMS** (pensez à vous inscrire si ce n'est déjà fait, cf. Fil de l'Au n° 119, 120 et 121.... ou via le site Internet www.rosenau.fr), **application mobile « Info commune »**, **affichage papier aux abords de la mairie** (pas moyen de faire un « Fil de l'Au spécial » à distribuer dans le village puisque nos imprimantes seront également concernées par le déménagement).

Avant de clore mon édito (plus long qu'à l'accoutumée mais ce n'est pas la première fois que l'actualité l'exige), permettez-moi de vous souhaiter, en mon nom et celui de toute l'équipe de rédaction qui a fourni un travail « titanique » pour ce mois d'avril, un bon mois, de bons congés scolaires pour les enfants et de belles fêtes pascales en famille ou entre amis.

Cordialement,

Thierry LITZLER

Votre Maire.

Les numéros à contacter en cas d'urgence!

◆ **EAU : 06.48.26.87.54**

week-ends, jours fériés et en dehors des heures d'ouverture de la mairie (03 89 68 31 10)

◆ **ASSAINISSEMENT : 09 69 323 554**

◆ **Service dépannage ELECTRICITE : 09 726 750 68**

24h/24 et 7j/7 pour communiquer ou obtenir des informations lors d'incidents affectant le réseau de distribution

◆ **Service dépannage GAZ : 0800 473 333**

24h/24 et 7j/7 pour communiquer ou obtenir des informations
lors d'incidents affectant le réseau de distribution (manque ou odeur de gaz, accident, incident...)

**PAROISSE CATHOLIQUE
HORAIRES DES MESSES DU MOIS D'AVRIL 2019**

Samedi 06	18h00 : Messe à Huningue
Dimanche 07	07h30 : Messe basse à Huningue 10h00 : Messe à Village-Neuf
Samedi 13	18h00: Messe à Rosenau 20h15 : Soirée de Louange à Huningue
Dimanche 14	07h30 : Messe basse à Huningue 10h00 : Messe des Rameaux à Huningue
Jeudi 18	18h00 : Office du Jeudi Saint pour les enfants à Huningue 20h00 : Office du Jeudi Saint à Rosenau 21h30 : Nuit d'Adoration à Huningue
Vendredi 19	10h30 : Chemin de Croix des enfants à Village-Neuf 15h00 : Office du Vendredi Saint à Huningue
Samedi 20	20h30 : Vigile Pascale Messe à Village-Neuf
Dimanche 21	07h30 : Messe basse à Huningue 10h00 : Messe des familles de PÂQUES à Huningue
Lundi 22	10h00 : Messe du Lundi de PÂQUES à Rosenau
Samedi 27	18h00 : Messe à Rosenau
Dimanche 28	07h30 : Messe basse à Huningue 10h00 : Messe à Village-Neuf Profession de Foi



A contacter :
M. l'Abbé HAMMEL
05 rue de l'Etoile
68330 HUNINGUE
Tél. : 03 89 07 18 75

**ACTIVITES DE LA PAROISSE REFORMEE
DE HUNINGUE - AVRIL 2019**



Votre Pasteur :
M. Philippe GUTBUB
4, quai du Rhin
68330 HUNINGUE
Tél. 03 89 67 21 03

Cultes :

Dimanche 07 : 10h15 Culte en commun avec Saint-Louis
Dimanche 14 : 10h00 Culte de Confirmation
Vendredi Saint : 10h15 Culte avec Sainte cène
Dimanche 21 : 10h15 Culte avec Sainte cène
Dimanche 28 : 10h15 Culte

Catéchisme les mercredis, 32ème année et 24 1ère et 2ème années

Retraite à Landersen pour les 2ème du 8 au 10 avril

Groupe du 3ème âge de 12 à 14h30

Chorale les mercredis à 20h chez Schuchter à Saint-Louis



Pâques *Äuschterä*

Calendrier *Kalander*

Le dimanche des Rameaux : *dr Pälmasunnig*

La Semaine Sainte : *d'Kärwucha*

le Jeudi Saint : *dr Griendunschtig*

le Vendredi Saint : *dr Kärfrittig*, un jour férié en Alsace= *a Fiirtig ém Elsäss*

le samedi de Pâques : *dr Äuschteräsmschtig*

le dimanche de Pâques : *dr Äuschteräsunndig*

le lundi de Pâques : *dr Äuschtermändig*, un jour férié en Alsace= *a Fiirtig ém Elsäss*



Une créature imaginaire :

En Alsace, le lièvre de Pâques, *dr Äuschterhäs*, dépose des œufs, *Aier*, dans des nids, *Naschtlé*, ou des paniers, *Chrattlé*, que l'on cache dans les jardins, *én da Garta* et que les enfants, *d'Chénder*, devront trouver, *fénda*.

Confiserie pain et dessert :

l'œuf de Pâques en chocolat : *s Äuschteräi ésch a Schockoläai* (pluriel : *d'Aier*)

l'agneau de Pâques : *s Äuschterlammélé*

le pain confectionné à l'occasion de Pâques : *s Äuschterbräut*

la galette (ou flan) confectionnée à l'occasion de Pâques : *a Äuschterfläda*



Légende :

Les cloches des églises ne sonnent plus du soir du Jeudi Saint au matin de Pâques.

Il est dit aux enfants que les cloches des églises, *d'Chélchaglocka*, s'envolent vers Rome le Jeudi Saint, *àm griena Dunschtig*, pour être bénies, *b'sagnet*, par le Pape, *dr Bäbscht*.

Croyance populaire:

Un œuf pondu le Vendredi Saint, *a Kärfrittigai*, aurait la particularité de donner naissance à une poule, *a Kärfrittighüan*, dont le plumage, *d'Fadera*, changerait de couleur chaque année.

Une tradition bien ancrée dans les foyers rosenauviens:

le grand nettoyage de printemps : *dr Äuschterputz*

INFORMATIONS OFFICIELLES - INFORMATIONS OFFICIELLES

 **Journée**
Citoyenne

Samedi 18 mai 2019

Le bulletin d'inscription contenant toutes les informations utiles sera distribué dans les jours à venir.

Salon des Artistes Locaux 2019 : avis aux amateurs !



L'OMSCAL « La Roselière » de Rosenau organise son traditionnel Salon des Artistes Locaux les 12 et 13 octobre 2019 à la Salle des Fêtes du Complexe Culturel et Sportif « l'Escale ». Vous avez la fibre artistique et souhaitez partager vos œuvres en exposant lors de cet événement ?

Manifestez-vous dès à présent en Mairie, au 03.89.70.77.14 ou par courriel à animation@rosenau.fr en indiquant vos coordonnées (adresse email et numéro de téléphone).

Les personnes intéressées seront conviées à une réunion d'information qui se tiendra ultérieurement.

EN DIRECT AVEC VOTRE EQUIPE MUNICIPALE

Signature de la convention de mise en commun des Polices Municipales de Huningue, Kembs et Rosenau Vendredi 1^{er} mars 2019

A l'initiative de M. Thierry LITZLER, Maire de Rosenau, les municipalités des villes de Huningue, Kembs et Rosenau, se sont mises d'accord pour mettre en commun leurs moyens humains des Polices Municipales lors d'évènements ponctuels et exceptionnels. Par cette convention, qui a été signée le vendredi 1^{er} mars 2019 en Mairie de Rosenau par les Maires des trois villes concernées, accompagnés de leurs adjoints à la sécurité, chaque commune s'engage à mettre à disposition un agent de ses effectifs de Police Municipale pour les deux manifestations des deux communes voisines pour les manifestations suivantes :



- Huningue : « Slow Up des Trois Pays » le 15 septembre 2019 ;
- Kembs : « OFNI » le 18 août 2019 ;
- Rosenau : « Foulées de Rosenau » le 20 avril 2019.



Ouverture d'une école de danses à Rosenau Samedi 02 mars 2019

Plus de 100 personnes ont assisté à l'inauguration de l'école de danses « Tanzwerk 3-Ländereck » le samedi 02 mars 2019, preuve de l'engouement suscité par cette initiative de Mentor SHALIJANI, fondateur de l'école, et de ses collègues enseignants. Rappelons que la « Tanzwerk 3-Ländereck » est une école tri-nationale (Lörrach en Allemagne, Riehen en Suisse et Rosenau en France) qui compte un enseignant expérimenté pour chaque style de danse.

Les cours ont lieu dans la Salle Haute « Istein » du Complexe Culturel et Sportif l'Escale, selon le planning suivant :



Les Mercredis :

- 16h à 17h : Ballet
- 17h à 18h : Modern Jazz
- 18h à 19h : Hip Hop
- 19h à 20h : Breakdance



Les Jeudis :

- 17h à 18h : Kids Dance
- 18h à 19h : Breakdance
- 19h à 20h : Hip Hop



Pour tout renseignement ou information (âge requis, modalités d'inscriptions, tarifs,...), nous vous invitons à vous rendre directement au cours qui vous intéresse afin de rencontrer l'enseignant.



Carnaval d'Istein Dimanche 03 mars 2019

La Commune de Rosenau a réitéré le déplacement en bus pour assister à la fameuse cavalcade du Carnaval d'Istein le dimanche 03 mars 2019.

Plus d'une cinquantaine de Rosenauviens, dont certains déguisés, ont pris part à ce déplacement et ont eu le plaisir d'être accueillis par nos amis d'Istein qui leur ont réservé une place d'honneur pour assister à cette cavalcade qui se déroule toujours dans une ambiance des plus conviviale et festive.

A l'issue de la cavalcade, nos hôtes ont offert à tous les participants un verre de l'amitié.



La commune de Rosenau va faire l'objet en 2019 du déploiement simultané de 3 compteurs différents : le compteur d'eau (gestion communale, déploiement démarré depuis 2017 et devant s'achever cette année), le compteur Gazpar (nouveau compteur de gaz dont le déploiement est prévu au 2nd semestre 2019 à Rosenau) et enfin le compteur Linky (ENEDIS, ex-ERDF, dont le déploiement vient d'être annoncé... à la surprise générale). Retour sur ces 3 compteurs et leurs spécificités.

CHAPITRE 1 : Compteur Linky : démêlez le vrai du faux !

A. Cadre juridique

Les nouveaux compteurs communicants d'électricité, plus communément appelés « Linky », permettent de transmettre des données de consommation de façon quotidienne aux fournisseurs d'énergie ; ils peuvent également recevoir des ordres à distance.

Leur campagne de déploiement alimente régulièrement l'actualité d'où une première question : quel est le fondement juridique de la pose du compteur Linky ?

C'est une directive de l'Union Européenne (*2009/72/CE du 13/07/2009 relative aux règles communes pour le marché intérieur de l'électricité*) qui a prévu le principe de la mise en place de « systèmes intelligents de mesure de la consommation d'électricité ».

Transposée en droit interne au moyen d'une loi (*loi n°2000-108 du 10 février 2010 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité*) ainsi que par son décret d'application (*décret n°2010-1022 du 31 août 2010 relatif aux dispositifs de comptage sur les réseaux publics d'électricité*), l'installation de compteurs Linky trouve aujourd'hui un fondement dans le Code de l'Energie (article L.341-4 et R.341-4 dudit code).

Ces nouveaux compteurs répondent principalement à deux objectifs :

- Pour le fournisseur de pouvoir varier et moduler ses offres de prestations et de prix aux clients de manière plus souple
- Pour le client de suivre au quotidien sa consommation

Par ailleurs, une délibération de la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) du 17 juillet 2014 a instauré un système « incitatif » : des pénalités financières (10,80€ par compteur non posé) devront être assumées par ENEDIS. Ce système pose bien évidemment question.

Au 31 décembre 2019, le taux de compteurs changés dans la population est fixé à 46% de la population. Il passera à 80% au 31 décembre 2020 (*article R341-8 du Code de l'Energie*).

B. Situation spécifique à Rosenau

A propos « du timing » :

En principe, le gestionnaire de réseau ENEDIS transmet un courrier à la commune l'informant du déploiement futur du compteur Linky. Ce courrier est suivi par une réunion d'information à l'intention du Conseil Municipal puis dans un second temps par la tenue d'une réunion publique ouverte à toute la population. Ce n'est, en théorie, qu'après cette phase d'information que les premiers courriers arrivent aux abonnés.

A Rosenau, cette procédure contractuelle qui relie ENEDIS à son sous-traitant (qui pose les compteurs) n'a tout simplement pas été appliquée. Ainsi, les premiers courriers aux abonnés sont arrivés bien avant que la mairie soit informée de la moindre démarche.

La commune a donc pris l'attache du « référent Collectivités » d'ENEDIS afin d'obtenir des éclaircissements. L'interlocuteur privilégié de la commune n'a pu que confirmer l'erreur de calendrier survenue dans notre commune avec tous les désagréments et inquiétudes que cela a pu provoquer.

Cependant, le calendrier ne sera pas adapté ni reporté et le déploiement va donc démarrer dans les prochaines semaines.

A propos de la compétence du Maire et du Conseil Municipal :

Par délibération du conseil municipal en date du 1^{er} juillet 1998, la commune avait adhéré au syndicat d'électricité et de gaz du Rhin (SDE68).

Par conséquent, c'est en 1998 que la commune a transféré sa compétence de gestion des réseaux publics d'électricité au syndicat et à ce titre, elle n'est plus autorisée à intervenir dans ce domaine, et ne peut donc en aucun cas, y réguler l'activité.

Donc ni le Conseil Municipal par voie de délibération ni Monsieur le Maire de Rosenau par voie d'arrêté ne peuvent édicter des mesures ayant pour objet le déploiement ou l'interdiction de la pose des compteurs Linky sur le ban communal.

Prendre un acte en la matière serait donc totalement illégal.

Pour exemple, plusieurs villes de France ont tout de même essayé d'empêcher l'installation de Linky et ont vu leurs différents actes annulés : TA Nîmes, 20 mars 2018, n°1602600 ou encore TA Caen, 14 septembre 2018, n°1701940.

Par ailleurs, précisons que le SDE68 a pris la décision d'instaurer les compteurs Linky dans ses communes membres, dont Rosenau qui en fait partie depuis 1998.

C. Modalités pour installer ou refuser un compteur Linky

1. Qu'en est-il si vous souhaitez installer un compteur Linky ?

La procédure diffère selon qu'il s'agisse d'un déménagement ou d'un simple remplacement de compteur.

En cas de déménagement

D'abord, il faut souscrire un contrat d'électricité auprès d'un fournisseur d'électricité.

Puis, c'est le fournisseur qui prend directement attache avec le gestionnaire du réseau de distribution, ENEDIS généralement, et qui lui adresse une demande de mise en service.

En cas de simple remplacement de l'ancien compteur

Après avoir convenu d'une date de rendez-vous avec le gestionnaire ENEDIS, un technicien intervient et se charge du remplacement de l'ancien compteur. Celui-ci dure généralement une trentaine de minutes durant lesquelles le courant sera coupé.

Même si le compteur d'électricité est à l'extérieur, la présence de l'utilisateur est toujours préférable. En effet, cela permet de régler la puissance maximale souscrite avec le fournisseur d'électricité.

Dans les deux cas

Trente jours après l'installation du compteur Linky, il devient communicant : c'est donc à partir de ce moment là qu'il mesure de manière détaillée la consommation d'électricité de l'utilisateur.

L'ouverture d'un compteur Linky coûte 13,20€.

Pour plus d'informations, voici un numéro de téléphone « spécial Linky » 0 800 05 46 59 (appel non surtaxé).



2. Qu'en est-il si vous ne souhaitez pas installer de compteur Linky ?

Pouvez-vous refuser l'installation d'un compteur Linky ?

a. En principe et en théorie, il n'est pas possible de s'opposer au remplacement de l'ancien compteur par le nouveau compteur Linky puisque celui-ci fait partie du domaine concédé par le Syndicat d'électricité et de gaz du Rhin au gestionnaire de réseau, ENEDIS qui en assure ainsi la responsabilité. Aucune procédure n'est prévue pour empêcher ce remplacement.

Par ailleurs, il faut également noter que lorsqu'un utilisateur conclut un contrat de fourniture d'électricité, il adhère à « *la synthèse des dispositions générales relatives à l'accès et à l'utilisation du Réseau Public de Distribution basse tension pour les clients en contrat unique* ». A travers ce document, il s'engage à garantir l'accès au compteur.

En effet, aujourd'hui, ce document type, prévoit en son article 3. 2) que « Le client s'engage à prendre toute disposition pour permettre à Enedis d'effectuer : la pose, la modification, l'entretien et la vérification du matériel de comptage. Dans le cadre du déploiement des Compteurs Communicants, le Client doit laisser Enedis procéder au remplacement du Compteur conformément aux dispositions de l'article R.341-4 à 8 du Code de l'Energie (...) ».

b. Néanmoins, il existe plusieurs « atténuations » à ce principe. C'est pourquoi, il convient de distinguer plusieurs cas de figure :

Si le compteur d'électricité se situe à l'intérieur du domicile : dans ce cas, il faut donner l'accord à l'opérateur chargé de la pose des compteurs Linky pour accéder au logement. Si aucun accord n'est donné, l'accès ne sera pas possible.

Ainsi, le nouveau compteur Linky ne pourra pas être installé. Le technicien ne peut entrer sans le consentement du propriétaire.

Dans le cas contraire, le droit de propriété serait violé (c'est notamment ce qu'a rappelé le juge dans plusieurs arrêts ; CA Versailles, 25/10/18, n°1800684 et ordonnance TA Toulouse, 10/09/2018, n°1803737.)

Si le compteur d'électricité se situe à l'extérieur du domicile : plusieurs situations doivent être envisagées.

1^{ère} situation : si le compteur se trouve sur l'espace extérieur de la propriété privée (jardin, cour,...), et même si le technicien peut y accéder, il doit en principe recueillir le consentement de l'utilisateur. Toutefois, en pratique, certains opérateurs décident parfois de s'en passer, ce qui revient, une nouvelle fois, à la violation du droit de propriété.

2^{ème} situation : si le compteur se trouve en limite de propriété ou sur la voie publique, alors le consentement de l'utilisateur ne sera pas nécessaire. En effet, le technicien n'aura pas besoin de traverser une quelconque propriété privée : il peut alors directement remplacer le compteur depuis l'espace public qui se trouve sous sa responsabilité sauf mention contraire du propriétaire.

c. En tout état de cause, il est vivement conseillé d'être présent lors du passage du technicien ENEDIS. D'une part, cela permettra de ne pas donner de consentement pour le passage sur votre propriété privée pour l'accès au compteur si tel est votre souhait. D'autre part, cela permettra de vérifier, si ce dernier est accessible à l'extérieur du domicile, que l'opérateur ne traversera pas votre propriété de manière forcée pour installer le compteur Linky.

CHAPITRE 2 : le compteur Gazpar

A. Brève présentation



Le compteur Gazpar est le compteur communicant de GRDF. Il permet une transmission quotidienne des données de consommation, Cela se fait à l'aide d'une tête émettrice qui émettra deux fois par jour : une fois le matin et une fois en fin de journée. Cela permettra de suivre les consommations et de simplifier la relève car celle-ci pourra se faire à distance grâce au système mis en place.

La technologie utilisée est en tout point identique à celle employée par les compteurs d'eau par la commune de Rosenau depuis 2017. Il s'agit de compteur de la société DIEHL METERING (anciennement SAPPEL) basée à Saint-Louis. Ces compteurs utilisent une technologie basse fréquence (comme pour vos télécommandes de téléviseur, de portail,...).

B. Calendrier

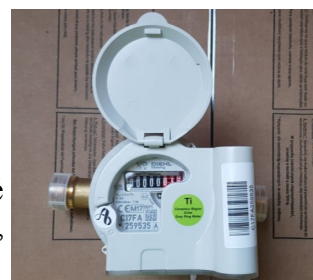
A Rosenau, l'installation de ce compteur est prévue au cours du second semestre 2019 et une information pour les abonnés sera faite par GRDF dans les prochaines semaines.

CHAPITRE 3 : le compteur d'eau

A. Rappel du fonctionnement

A Rosenau, comme vous le savez, la distribution de l'eau potable est directement géré par la Commune et ce jusqu'au 31 décembre 2019. (A compter du 1er janvier 2020, Saint-Louis Agglomération reprendra la compétence, il s'agit d'une obligation légale).

La campagne de remplacement des compteurs d'eau a démarré en 2017. Ces nouveaux compteurs fonctionnent sur le même principe que le compteur Gazpar : deux fois l'an, lors de la relève, l'agent communal (ou intercommunal) passe(ra) dans la rue avec un appareil de relève... qui envoie un signal au compteur qui renvoie en retour le relevé de la consommation d'eau. L'opération ne dure en total que 3 à 4 secondes (aucune interférence donc avec les autres appareils électroniques).



B. Rappel sur la campagne de remplacement des compteurs d'eau



Messieurs Matthieu NOSAL et Matthieu ESTEGE de la société MSD (cf. véhicule en photo ci-contre) sont en charge de mener cette campagne **pour le compte de la Commune** et interviendront dans votre rue, si ce n'est déjà fait, dans le courant de cette année.

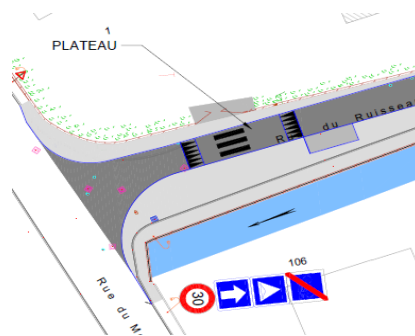
Merci de leur réserver le meilleur accueil.



Travaux de réaménagement de la rue du Ruisseau - réunion avec les riverains Mardi 19 mars 2019

Suite à la précédente réunion qui s'est tenue le 17 mai 2018 et qui a permis de présenter aux habitants de la rue du Ruisseau 3 variantes de réaménagement possibles pour la rue, Monsieur le Maire a une nouvelle fois convié les riverains concernés afin de leur présenter le projet revu et tenant compte des remarques faites lors de la précédente réunion (présentation de la variante n°6 du projet).

Pour information, ces travaux devaient démarrer dans le courant de cette année, mais l'attente d'informations de la part des différents opérateurs pour la mise en souterrain des réseaux et surtout un projet immobilier à venir dans la rue du Ruisseau, nous obligent à repousser ce chantier.



Plan de réaménagement de l'entrée de la rue.

Soirée de restitution de l'opération de thermographie de façade Jeudi 21 mars 2019



La salle des Fêtes du Complexe Culturel et Sportif « l'Escale » a accueilli le 21 mars 2019 la soirée de restitution de l'opération de thermographie de façade menée par Saint-Louis Agglomération (SLA), en collaboration avec l'association Alter Alsace Energie durant le mois de janvier 2019.

Environ 200 personnes présentes, et provenant des 40 communes de l'agglomération, ont assisté à cette soirée et ont pu découvrir le résultat de l'étude thermographique de leur façade.

Monsieur Thierry LITZLER, Maire de Rosenau et Président de la Commission « Climat-Energies » de SLA, Mme Coline LEMAIGNAN, Conseillère Infos>Energies de l'association Alter Alsace Energie, et Mme Estelle GERVAIS, Chargée de Missions « Plan-Climat » de SLA, ont présenté aux personnes présentes des solutions leur permettant de parfaire

l'isolation de leur domicile, réduisant ainsi leur facture énergétique, ou encore présenter les aides financières et subventions envisageables pour réaliser des travaux d'isolation.

Cette opération est entièrement gratuite aussi, si vous souhaitez vous inscrire ou obtenir de plus amples renseignements, vous pouvez contacter Mme GERVAIS au 03.89.70.33.46.



Formation aux massages cardiaques et à l'utilisation des Défibrillateurs à Assistance Electrique Vendredi 22 mars 2019



La Commune de Rosenau a installé des défibrillateurs à assistance électronique (DAE) sur les façades des bâtiments de la Mairie et du Complexe Culturel et Sportif « l'Escale », qui sont accessibles à tous.

La Commune, en partenariat avec l'OMSCAL « La Roselière », a organisé le vendredi 22 mars 2019 des séances gratuites d'initiation au massage cardiaque et à l'utilisation des DAE. Ces sessions de formation ont été prodiguées par M. Sébastien STORK, Moniteur de secourisme auprès des Sapeurs Pompiers, et bénévole de l'association Alsace Incitation Défibrillateurs.

Dans la matinée, afin de sensibiliser les plus jeunes aux gestes de 1^{er} secours, ce sont les élèves des classes de CE1 à CM2 qui ont suivi cette formation, tandis que deux sessions dans la soirée ont été réservées aux bénévoles des associations de la Commune.

En tout, ce sont 112 personnes qui ont bénéficié de cet apprentissage, chiffre facile à retenir puisqu'il s'agit du numéros de secours européen !

Notez que d'autres séances, ouvertes au public et en libre accès, seront organisées le samedi 20 avril 2019 toute la journée dans le cadre de la 30^{ème} édition des Foulées de Rosenau (cf. programme joint).



SURVOLS EXCEPTIONNELS DE LA COMMUNE

Dans le cadre de leurs missions de travaux aériens et de surveillance des réseaux d'électricité, la société « RTE - Réseau de Transport d'Electricité » a exceptionnellement été autorisée par les services de la Préfecture à effectuer des survols des communes Haut-Rhinoises aux périodes suivantes :

- ◆ 08 au 12 avril 2019
- ◆ 29 avril au 3 mai 2019
- ◆ 27 au 31 mai 2019



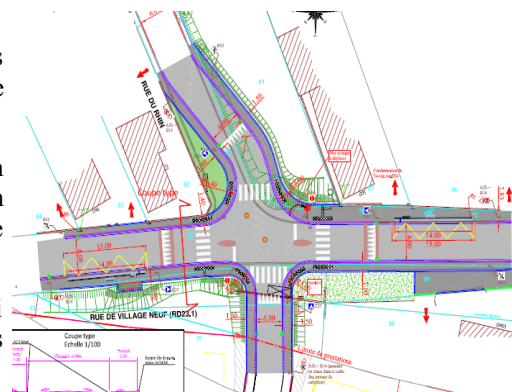
TRAVAUX À L'INTERSECTION DES RUES DU RHIN, DE VILLAGE-NEUF ET DU SOLEIL (NOUVEAU QUARTIER)

Comme vous le savez déjà, la sortie du futur lotissement de la rue du Soleil se fera sur la rue de Village-Neuf (RD21), en vis-à-vis de la rue du Rhin. Pour des raisons évidentes de sécurité, nous avons été amenés à repenser le carrefour à cette intersection en lien avec le Conseil Départemental propriétaire de la route. Pour votre information, vous trouverez ci-contre le plan de réaménagement arrêté.

Après deux jours d'intervention sur le réseau d'eau les 25 et 26 mars 2019, les travaux commenceront le **lundi 1^{er} avril 2019**, pour une durée estimative de 10 semaines.

Pour la première phase des travaux (du 1^{er} avril au 12 mai 2019), une circulation alternée sera mise en place sur la rue de Village-Neuf et l'accès à la rue du Rhin depuis la départementale devra être fermé. Une déviation sera instaurée via la rue des Landes et la rue de la Paix.

Pour la phase 2, du 13 mai au 07 juin 2019, la route départementale sera elle aussi barrée au droit du chantier. Une déviation sera mise en place, nous y reviendrons dans le Fil de l'Au du mois de mai.



QUELQUES NOUVELLES DES HIRONDELLES DU CHÂTEAU D'EAU DU BAKERO...

Monsieur Georges HERZOG, référent local de la Ligue Pour les Oiseaux (LPO), vous fait un petit rappel et un point sur la situation de l'action menée en collaboration avec le syndicat d'eau du BaKeRo, qui regroupe les communes de Bartenheim, Kembs et Rosenau, pour l'accueil des hirondelles pendant la phase de travaux du Château d'Eau :

« **2007** : Un échafaudage est mis en place pour des travaux de ravalement et de peinture extérieure du Château d'Eau. Des bénévoles de la LPO en profite pour y installer 70 nids à hirondelles artificiels de leur fabrication.

2010 : Les premières hirondelles s'installent dans les nids.

2013 : 14 nids sont à présent occupés.

2016 : 20 nids sont occupés... Malheureusement, suite à des problèmes dû à la condensation entre la cuve et l'extérieur, des travaux de réparation et de maçonnerie nécessitant la pose d'un échafaudage doivent être prévus sur le Château d'Eau.

2017 : Les travaux sont programmés pour l'année 2018. Il est décidé d'un commun accord entre les élus des communes membres du BaKeRo et les membres de la LPO, que la pose de l'échafaudage sera faite avant l'arrivée des hirondelles. Les 70 nids artificiels en place doivent donc être enlevés (et seront remis à la fin des travaux), et un hôtel à hirondelles est implanté en compensation à côté de l'édifice. Cet hôtel a été acquis par la Commune de Rosenau, qui le loue au BaKeRo et le récupérera à l'issue des travaux afin de l'installer sur son ban communal.

2018 : L'hôtel à hirondelles est installé et les nids artificiel du Château d'Eau sont déposés en prévision de l'installation de l'échafaudage... qui ne sera malheureusement pas installé, l'Euroairport faisant opposition à l'installation d'un échafaudage tubulaire risquant de créer des interférences avec leurs antennes. Les travaux sont donc mis en attente et les hirondelles, plutôt que d'occuper les nids de l'hôtel, fabriquent leurs propres nids avec des brindilles et autres éléments naturels sur la façade du Château d'Eau !

2019 : La pose de l'échafaudage a enfin pu être faite au mois de mars, ce qui a permis d'ôter les nids créés l'an passé afin d'inciter les hirondelles à s'installer dans les nids de l'hôtel en toute sécurité à côté du chantier. Nous attendons donc à présent l'arrivée imminente des hirondelles...

Affaire à suivre ! »





POLICE MUNICIPALE : UN AN DEJA !



Après un an d'existence de notre Police Municipale, il paraissait important de vous informer des missions effectuées par nos deux Policiers depuis leur prise de service sur la commune.

Ils ont commencé « fort » car en juillet 2018, ils ont démantelé une plantation de cannabis qui a donné lieu à une interpellation suivi d'une mise en examen.

Quelques chiffres pour illustrer cette première année :

- +de 100 mains courantes ont été rédigées (à savoir qu'une main courante est rédigée à chaque intervention de notre Police) ;
- Prise en charge de la surveillance des habitations lors de départ en vacances (opération tranquillité vacances) depuis le 1^{er} janvier 2019 ;
- Les infractions au code de la route sur la commune sont récurrentes et dangereuses pour notre population, elles sont essentiellement commises par des conducteurs en transit. Voici les chiffres détaillés :
 - * 21 Contrôles de Police route effectués seul ou en partenariat avec la Gendarmerie ou les Brigades Vertes (sur 10 mois) ;
 - * 12 infractions au stationnement relevées ;
 - * 37 excès de vitesse relevés dont deux retraits immédiat du permis de conduire pour des vitesses de 96 et 117 Km/h au lieu de 50km/h autorisé;
 - * 12 infractions pour non-respect du panneau STOP ;
 - * 16 infractions diverses au code de la route (Traversée de poids Lourd, défaut d'assurance, absence de contrôle technique, ... etc.).

La Police Municipale effectue des patrouilles de nuit inopinées pour votre sécurité afin de limiter les risques de cambriolages.

La Police Municipale sera également présente dans les écoles pour la prévention routière et la sensibilisation à l'utilisation d'internet (interventions prévues en mai et juin 2019).

Depuis le début de l'année notre Police Municipale a eu la joie d'accueillir deux jeunes Rosenuviens en stage de découverte de 3^{ème}.

Enfin, nos Policiers sont à votre écoute, ils sont présents pour vous conseiller et ont un rôle de Police de proximité.

Coordonnées :

Police Municipale
5A rue de Kembs
68128 ROSENAU
Tel : 03.89.68.46.41
Courriel : police.municipale@rosenau.fr

Permanences fixes :

Tous les Lundis : 10h00-12h00
Tous les Mercredis : 14h00-16h00
Les 2^{ème} et 4^{ème} samedis du mois : 08h00-12h00





VENREDI 5 AVRIL 2019
9 h - 18 h

Trinat'emploi
FORUM TRINATIONAL DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

Au FORUM

À SAINT-LOUIS
Entrée libre - Tout public

www.trinatemploi.fr



Opération broyage de végétaux & Distribution de compost

- ✓ Broyage de branchages inférieurs à 18 cm
- ✓ Distribution de compost (limitée à un passage par foyer)
- ✓ Conseils jardinage au naturel, utilisation du broyat et du compost

GRATUIT



Samedi 30 Mars 2019
Samedi 13 Avril 2019
à la déchetterie de Sierentz
de 9h à 12h et de 13h30 à 16h

Samedi 27 Avril 2019*
A la déchetterie de Michelbach-le-Haut
De 9h à 12h
*uniquement distribution de compost et stand d'information

Samedi 23 Mars 2019
à la déchetterie de Village-Neuf
de 9h à 12h et de 14h à 17h

Samedi 6 Avril 2019
à la déchetterie de Kembs
de 9h à 12h et de 14h à 17h

L'opération est réservée aux particuliers habitant sur le territoire de Saint-Louis Agglomération.

Une action en faveur de la réduction des déchets organisée par



Pour toutes questions :

Céline Guilbert - Tel : 03 89 70 22 60 ou guilbert.celine@agglo-saint-louis.fr

La Préfecture du Haut-Rhin nous prie de communiquer :

Mise en œuvre de l'Interrogation de Situation Electorale (ISE)



PREFET DU HAUT-RHIN

Le Répertoire Electoral Unique (REU) est désormais stabilisé. Chaque électeur peut à présent vérifier son inscription sur les listes électorales d'une commune via le site www.service-public.fr en indiquant ses nom, prénom, sexe et date de naissance tels qu'inscrits à l'état civil. Si l'électeur n'est pas trouvé par l'application, il sera invité à contacter sa commune d'inscription ou à déposer une demande d'inscription sur les listes électorales sur le même site.



GRANDE COLLECTE ANNUELLE DE PRODUITS NON PERISSABLES

(alimentation/ hygiène/ entretien)

Nous sommes un réseau de charité de proximité au service des personnes démunies. Avec vos dons, nous confectionnons des colis pour aider des familles nécessiteuses de Rosenau et de Village-Neuf.

La collecte des produits aura lieu du **Lundi 25 mars au vendredi 05 avril 2019**. Vous pouvez déposer vos produits :

à la mairie de VILLAGE-NEUF

Lundi de 8h à 12h et 16h à 18h
Mardi de 8h à 12h et 16h à 18h
Mercredi de 8h à 12h et 16h à 18h
Jeudi de 8h à 12h et 16h à 18h
Vendredi de 8h à 12h et 15h à 17h

à la mairie de ROSENAU

Lundi de 8h à 12h et 14h à 17h
Mardi de 8h à 12h et 14h à 19h
Mercredi de 8h à 12h
Jeudi de 8h à 12h et 14h à 17h
Vendredi de 8h à 12h



L'équipe de la Conférence St Vincent de Paul vous remercie d'avance pour votre générosité.

VENTE AMBULANTE DE GLACES

Nous vous rappelons que depuis le 1er juillet 2018, M. Vincenzo TODERO, gérant de la société « Enzo Gelati », a obtenu l'autorisation d'exercer son activité de vente ambulante de glaces et de spécialités siciliennes sur la Commune de Rosenau. Monsieur TODERO a toutes les autorisations nécessaires à la pratique de son activité et sa camionnette répond aux normes d'hygiène et de sécurité en vigueur.

Monsieur TODERO sillonnera les rues de la Commune, soyez donc attentif à sa clochette si vous voulez déguster ses délicieuses glaces et autres spécialités siciliennes ! Vous pouvez vous référer à la photo de sa camionnette ci-contre afin de vous permettre de l'identifier.



Nous précisons aux habitants de Rosenau, qu'à ce jour, **aucun autre vendeur ambulant n'est autorisé à exercer son activité sur le ban communal de Rosenau.** Tout contrevenant s'exposera à des sanctions.

Aide à l'achat d'un vélo pour les résidents de Saint-Louis Agglomération

Dans le cadre de sa politique climat-air-énergie et de sa démarche de labellisation Cit'ergie, Saint-Louis Agglomération souhaite promouvoir la mobilité douce, en particulier pour les déplacements domicile-travail.

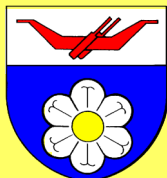
A ce titre, et par délibération du Conseil de Communauté du 19 décembre 2018, Saint-Louis Agglomération instaure une aide à l'achat d'un vélo en faveur des résidents de son territoire. Vous pouvez télécharger le formulaire sur le site www.rosenau.fr

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter :

Saint-Louis Agglomération
Direction Climat-Air-Energie
Place de l'Hôtel de Ville - CS 50199
68305 Saint-Louis Cedex
Téléphone : 03.89.70.33.46
E-mail : gervais.estelle@agglo-saint-louis.fr



Et pour les Rosenauviens :



Afin de soutenir cette initiative, les élus du Conseil Municipal de Rosenau, lors de la séance du 25 mars 2019, ont décidé la création d'une aide complémentaire d'un montant de 50 € pour toute Rosenauvienne et tout Rosenauvien qui achèterait un vélo et répondrait aux critères établis par Saint-Louis Agglomération.

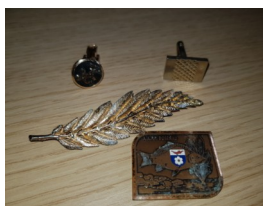
L'aide publique pour les Rosenauviens passe ainsi de 100 € à 150 € pour l'achat d'un vélo normal et de 200 € à 250 € pour l'achat d'un vélo à assistance électrique.

Le Coin des Objets Trouvés

Vous trouverez ci-contre une photo des objets trouvés à Rosenau.

Si l'un de ces objets vous appartient, vous pouvez le récupérer au poste de Police Municipale lors des permanences, ou en convenant d'un rendez-vous en téléphonant au 03.89.68.46.41.

Il vous sera demandé de prouver que vous êtes bien le propriétaire de cet objet en présentant la facture d'achat ou une photo de l'objet.



LES MANIFESTATIONS ET RENDEZ-VOUS DU MOIS...

Lundi 01

Mairie

20h : Commission Communale des impôts Directs

Mercredi 03

Maison des Associations

14h : Steble

19h30 à 22h : Tricot

Mercredi 10

Maison des Associations

19h30 à 22h : Tricot

Mercredi 17

Maison des Associations

14h : Steble

19h30 à 22h : Tricot

Samedi 20

Plaine Sportive

30^{ème} édition des Foulées de Rosenau

Mercredi 24

Maison des Associations

19h30 à 22h : Tricot

Mardi 30

Mairie

20h : Commission Consultative de la Chasse Communale

AVANT PREMIERE ... Mai

Samedi 18 : Journée Citoyenne



Joyeux anniversaire

Le 02 :
François Gibondi, 76 ans

Le 08 :
Ingeborg Kirtschl, 76 ans

Le 09 :
Marcel Cerisier, 75 ans
Bruno Hell, 73 ans

Le 11 :
Gerda Desserich, 77 ans
Bruna Christen, 71 ans

Le 12 :
Günter Schnura, 83 ans

Le 13 :
Roland Schiltz, 70 ans

Le 14 :
Violette Christnacher, 72 ans

Le 15 :
Pierre Regnier, 77 ans
Jean-Pierre Roos, 72 ans
Roland Rossi, 72 ans

Le 16 :
Vittorio Pisapia, 77 ans
Marie-Louise Ganser, 76 ans
Messaud Ahmed Boudouda, 75 ans

Le 17 :
Alex Schibeny, 70 ans
Daniel Stein, 70 ans

Le 19 :
Daniel Schweitzer, 70 ans

Le 20 :
Monique Biry, 87 ans
Angèle Studer, 84 ans

Le 22 :
Roland Widmer, 79 ans

Le 23 :
Huguette Portmann, 82 ans

Le 24 :
Bernard Hauger, 76 ans
Jean-Claude Jungen, 71 ans

Le 25 :
Alice Candeago, 89 ans
Christophe Moser, 79 ans
André Ponton, 78 ans

Le 26 :
René Beckert, 83 ans

Le 28 :
Daniel Fruh, 80 ans

Le 29 :
Marcelline Schings, 89 ans

Le 30 :
Suzanne Haeflinger, 81 ans
Viviane Bollecker, 71 ans



Changement des horaires en raison des travaux :

	MATIN	APRES-MIDI
LUNDI	8h00 à 11h30	14h00 à 17h00
MARDI	8h00 à 11h30	14h00 à 19h00
MERCREDI	8h00 à 11h30	Accueil téléphonique : 14h à 17h
JEUDI	FERME	14h00 à 17h00
VENDREDI	8h00 à 11h30	FERME
SAMEDI	En fonction des permanences du Maire	

PERMANENCES DU MAIRE ET DES ADJOINTS DURANT LE MOIS D'AVRIL 2019

En raison des travaux d'extension de la Mairie, les permanences fixes des élus sont remplacées par la prise de rendez-vous en Mairie au 03.89.68.31.10.

M. Thierry LITZLER, Maire
Affaires générales

Mme Sylviane SPINDLER-LIEGEON - 1er Adjoint
Affaires sociales, scolaires et santé

M. Jean-Martin SPENLE - 2ème Adjoint
Travaux et patrimoine

Mme Cathie SIGRIST-LABAS - 3ème Adjoint
Communication et événementiel

M. Gilles RYEZ - 4ème Adjoint
Cadre de vie et Sécurité

Mme Nadine WOGENSTAHL - 5ème Adjoint
Animation et vie associative